

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis-Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Téléphone : 251 5 517 700

Fax : 251 5 517844

Site Internet: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

**DECLARATION DE KIGALI DU 3<sup>E</sup> PANEL DE HAUT NIVEAU DE L'UNION  
AFRICAINNE SUR L'EGALITE HOMMES-FEMMES ET L'AUTONOMISATION DES  
FEMMES SOUS LE THEME « LES APPORTS DU PROTOCOLE DE MAPUTO  
SUR LES DROITS DE LA FEMME A LA REALISATION DE L'EGALITE  
HOMMES-FEMMES EN AFRIQUE: BILAN, PERSPECTIVES ET  
RESPONSABILISATION »**

**Déclaration de Kigali du 3<sup>e</sup> Panel de haut niveau de l'Union africaine sur l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes sous le thème « Les apports du Protocole de Maputo sur les droits de la femme à la réalisation de l'égalité hommes-femmes en Afrique: bilan, perspectives et responsabilisation »**

**NOUS**, ministres de l'Union africaine chargés du genre et de la condition féminine et représentants des organes de l'Union africaine, des communautés économiques régionales, des mécanismes nationaux sur le genre, réunis les 8 et 9 juillet 2016 à l'occasion du 3<sup>e</sup> Panel de haut niveau de l'Union africaine sur l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes sous le thème « Les apports du Protocole de Maputo sur les droits de la femme à la réalisation de l'égalité hommes-femmes en Afrique : bilan, perspectives et responsabilisation », tenu en marge de la 27<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence de l'UA à Kigali (République du Rwanda) ;

**RAPPELANT** la déclaration par chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine de l'année 2016 comme étant « l'année africaine des droits de l'homme avec un accent particulier sur les droits de la femme » dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo) et du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Afrique ;

**RAPPELANT EN OUTRE** la déclaration par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine de l'année 2017 comme étant l'année de « l'investissement dans la jeunesse comme dividende démographique » et reconnaissant le rôle significatif des femmes et des jeunes filles dans la réalisation du dividende démographique de l'Afrique ;

**RECONNAISSANT** que l'année 2016 marque le début de la seconde phase de la Décennie de la femme africaine (2010-2020) dont les objectifs sont de faciliter la mise en œuvre des instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux sur les droits de l'homme relatifs à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes et de promouvoir les approches communautaires du développement ;

**SALUANT** les progrès et les efforts louables accomplis ainsi que les résultats tangibles obtenus dans la mise en œuvre des engagements pris par rapport à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes depuis l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), des Plans d'action de Dakar et de Pékin, de l'Agenda 2030 sur les objectifs de développement durable, de l'Agenda 2063 de l'Afrique et de son premier Plan décennal de mise en œuvre ainsi que l'adoption d'autres décisions de la Conférence de l'Union sur l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes, en particulier le Protocole de Maputo ;

**NOTANT** que jusqu'à ce jour, seuls 37 des 54 États membres de l'UA ont ratifié le Protocole de Maputo, dont certains avec des réserves et que seuls 5 États membres ont soumis des rapports sur les mesures prises en vue de sa mise en œuvre effective ;

**RELEVANT avec préoccupation** que, nonobstant la résolution de l'Union africaine de faire taire les armes d'ici à 2020, la guerre et les conflits armés continuent de faire des ravages dans maintes parties du continent, transformant des millions de femmes et d'enfants en réfugiés, déplacés internes et victimes de toutes formes de violence, d'exploitation et d'abus ;

**PROFONDÉMENT, PRÉOCCUPÉS** par l'escalade de la violence à l'égard des femmes et la négation de leurs droits humains fondamentaux aussi bien dans les milieux ruraux que dans les milieux urbains ; ce qui constitue une violation manifeste des droits de la femme ;

**SOUCIEUX** de l'urgence de combler l'écart entre l'établissement et la mise en œuvre des normes à travers l'élimination de tous les obstacles politiques, économiques, sociaux et culturels qui entravent la réalisation intégrale et effective des obligations juridiques par rapport à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes, y compris le Protocole de Maputo ;

**RÉAFFIRMANT AVEC FORCE** l'importance d'une approche holistique et globale au sein de l'ensemble des parties prenantes dans la définition des stratégies et des actions pour la mise en œuvre du Protocole de Maputo, y compris l'élargissement des connaissances et la conscientisation par rapport à cet instrument juridique au sein des populations locales, des juristes et des défenseurs des droits de l'homme ;

**RÉAFFIRMANT** la nécessité impérieuse de protéger et de promouvoir les droits des femmes et des jeunes filles à la santé sexuelle et génésique et de renforcer les politiques et les programmes susceptibles de contribuer à la réalisation de ces droits ;

**RECONNAISSANT** que des contraintes financières drastiques continuent de limiter la capacité des mécanismes nationaux et continentaux sur le genre à mettre en œuvre les programmes et activités nécessaires à la réduction de la pauvreté et à la promotion des droits de la femme;

**SALUANT** les lancements du Rapport d'étape à mi-parcours de l'UA sur la Décennie de la Femme africaine (2010-2015), du Rapport sur les femmes, la paix et la sécurité, de l'Indice de Déclaration solennelle, du *hashtag* (groupe de mots-clic) « *Suivre le Protocole de Maputo* », de l'initiative pour l'accès des femmes à 30% de la propriété foncière ainsi que de l'édition 2016 du Tableau de bord sur l'état du genre en Afrique.

**SE RÉJOUISSANT** des recommandations du 3<sup>e</sup> Panel de haut niveau de l'UA sur l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes sous le thème « L'apport du Protocole de Maputo sur les droits de la femme à la réalisation de l'égalité hommes-femmes en Afrique : bilan, perspectives et responsabilisation » tenu les 8 et 9 juillet 2016 à Kigali (République du Rwanda) ;

**PAR LA PRÉSENTE:**

- **Invitons** tous les États parties au Protocole à honorer leurs obligations dans le cadre du Protocole de Maputo, y compris en vertu des dispositions de l'article 21 alinéa 1 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, en soumettant des rapports périodiques, en intégrant le Protocole à leurs législations internes et en veillant à sa mise en œuvre.
- **Convions** les dix-sept (17) pays restants qui n'ont pas encore ratifié le Protocole à le faire sans délai ;
- **Invitons en outre** les États parties à ne pas renégocier le contenu du Protocole de Maputo, à demander à toutes les entités gouvernementales de se conformer aux obligations du Protocole et à demander à la Commission et aux Organes de l'UA de prendre les mesures nécessaires pour aider à rationaliser l'interprétation de cet instrument juridique ;
- **Exhortons** l'ensemble des parties prenantes à prendre d'urgence une position de tolérance zéro au sujet de la violence faite aux femmes et à mettre en œuvre les mesures visant à mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à mettre en place des mécanismes de soutien psychologique et financier aux victimes, et demandons à la Commission de mettre en œuvre les projets pour l'élimination de la violence et de la discrimination à l'égard des femmes ;
- **Demandons** à la Commission de l'UA de mettre en œuvre les décisions contenues dans les déclarations et communiqués antérieurs et demandons aux États membres d'élaborer d'urgence des plans d'opérationnalisation de la Commission sur la condition de la femme (CSW) et de mise en œuvre de la Résolution sur le VIH/SIDA et de proposer des mécanismes transparents de responsabilisation et de suivi ;
- **Exhortons** les États membres à adopter des plans de planification et de budgétisation qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes en vue d'accélérer la mise en œuvre du Protocole de Maputo et des engagements nationaux, régionaux et continentaux liés au genre à travers le renforcement de la mobilisation et de l'allocation de ressources intérieures et internationales pour la promotion des droits et la satisfaction des besoins des femmes et des filles ;
- **Invitons** l'UA, avec le soutien des États membres, à prendre l'initiative de collecter un dollar par mois par personne, grâce à un million de dons volontaires issus du mouvement féministe à travers l'Afrique et la diaspora pour financer les principales activités de l'agenda sur le genre. Les femmes sont encouragées à mobiliser leurs propres ressources pour

financer leurs propres initiatives et à conduire l'appel à l'épargne d'au moins un dollar par mois par un million de femmes ;

- **Exhortons** les États membres à octroyer de façon soutenue et à accroître le financement destiné aux mécanismes nationaux et continentaux sur le genre et à établir des plates-formes où les ministres chargés du genre et les ministres de l'Économie et des Finances se réunissent régulièrement pour passer en revue les progrès réalisés, réduire les contraintes et élaborer des stratégies de mobilisation de ressources intérieures ;
- **Exhortons en outre** les États membres à accorder la priorité aux programmes et activités de soutien au droit des femmes à la paix, à accélérer la mise en œuvre de leurs engagements concernant les femmes, la paix et la sécurité, à mettre en place des mécanismes de promotion de la participation des femmes aux processus de médiation et de paix, à mener des campagnes nationales et continentales en faveur de la paix sous la conduite des femmes et à soumettre régulièrement leurs rapports sur l'état de la mise en œuvre sur la base du cadre continental de résultats ;
- **Invitons également** les États membres à impliquer les ministères responsables du genre dans toutes les affaires touchant à la vie des femmes et des filles à travers le renforcement de leur rôle dans la prise de décisions et la mise en œuvre des programmes dans le cadre d'initiatives financées soit par le gouvernement soit par les donateurs ;
- **Invitons** les gouvernements à adopter une approche holistique de la réalisation des droits des filles à l'accès à l'éducation, à la persévérance scolaire et à l'achèvement de leur éducation, en particulier au niveau des enseignement secondaire et supérieur, grâce à une collaboration fructueuse entre les ministères concernés ;
- **Exhortons** les États membres à faire en sorte que le nombre de femmes dans le système de gouvernement local à tous les niveaux, y compris dans les organisations internationales et intergouvernementales, soit augmenté et à créer un environnement favorable, y compris par la révision des systèmes électoraux, pour faciliter la participation effective et égale des femmes aux programmes politiques et de développement au niveau du gouvernement local ;
- **Exhortons en outre** les États membres à engager des réformes législatives et institutionnelles visant à soutenir la propriété foncière et les droits fonciers des femmes. À cet égard, les États membres sont encouragés à apporter leur soutien à la mise en œuvre du programme de travail de haut niveau sur l'action contre le changement climatique en Afrique sous la direction du Comité des chefs d'État et de gouvernement

d'Afrique sur le changement climatique (CAHOSCC) adopté par le Sommet de l'Union africaine à Malabo en 2014, et en particulier la mise en œuvre du programme d'action Genre et Femmes sur le changement climatique afin de bénéficier des fonds du changement climatique pour l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique en Afrique ;

- **Encourageons le renforcement** de la coopération entre les mécanismes des Nations Unies et ceux de l'UA, ainsi qu'entre les mécanismes régionaux et nationaux des droits de l'homme, à travers la mise en place de points focaux, l'amélioration du partage d'information, le recoupement des jurisprudences ainsi qu'à travers des recommandations de mécanismes de droits de l'homme ; et
- **Élargissons l'espace** accordé à l'engagement des jeunes filles, en mettant en œuvre des programmes et des activités qui promeuvent la réalisation de leurs droits ainsi qu'à l'engagement de la société civile en renforçant la coopération avec toutes les parties prenantes aux fins de mobiliser les ressources nécessaires et de mettre en œuvre des programmes et des activités pragmatiques pour l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes ;
- **Exhortons** les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques globales et intégrées pour renforcer la collaboration entre la diaspora africaine les organisations de la société civile (OSC) africaine, pour faire participer les jeunes et financer leurs initiatives de promotion de l'égalité hommes-femmes, notamment en investissant dans leur éducation et entrepreneuriat à travers des partenariats publics-privés et pour collaborer avec les femmes dans le secteur maritime en vue de la création de possibilités d'emploi pour les jeunes femmes ;
- **Souhaitons la bienvenue** au nouveau président du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur le genre et l'autonomisation des femmes, S.E. Dr Jean A. N. Kalilani, député et ministre du Genre, des Enfants, des Handicapés et du Bien-être social du Malawi.
- Remercions sincèrement S.E. Dr Nkosazana Dlamini Zuma, présidente de la Commission de l'Union africaine pour son engagement en faveur de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes et pour avoir apporté une nouvelle dimension à l'Agenda de l'Afrique 2063 ;
- Remercions S.E. M. Paul Kagame, président de la République du Rwanda pour son soutien indéfectible à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes et pour avoir facilité l'accès des femmes au Parlement où elles occupent 64% des postes;

- Félicitons S.E. M.Paul Kagame, président de la République du Rwanda et S.E. Dr Nkosazana Dlamini Zuma, présidente de la Commission de l'Union africaine pour avoir reçu le prix africain des champions de l'égalité hommes-femmes du Mouvement féministe.

Adoptée par les ministres du Genre et de la Condition féminine de l'Union africaine à l'occasion du 3<sup>e</sup> Panel de haut niveau de l'Union africaine sur l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes, le 9 juillet 2016 à Kigali (République du Rwanda).